

ASSEMBLÉE DU 2012-04-16

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 16 avril 2012, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Madame la conseillère Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers Jacques Cadieux, Bruno Robitaille, Louis-André Hubert et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e Maryse St-Pierre, greffière, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absente: Estelle Labelle, conseillère

RÉSOLUTION NO 2012-04-059 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Louis-André Hubert et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 6.1 Avis de motion concernant le projet de règlement no 929 intitulé: "Règlement sur l'utilisation de l'eau potable";
- 8.2 Pour autoriser l'embauche d'un directeur de l'urbanisme, de l'habitation et de l'aménagement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-04-060 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 avril 2012.

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 avril 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DU 2012-04-16

RÉSOLUTION NO 2012-04-061 Adoption du procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du 10 avril 2012.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du 10 avril 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION,

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jacques Cadieux, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement no 929 intitulé: "Règlement sur l'utilisation de l'eau potable, sera présenté.

RÉSOLUTION NO 2012-04-062 Pour autoriser la signature de l'entente concernant la formation des moniteurs et sauveteurs à la piscine.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki veut offrir des cours de natation de qualité à la population;

CONSIDÉRANT QUE les moniteurs et sauveteurs sont généralement des étudiants;

CONSIDÉRANT QUE des cours de perfectionnement pour les moniteurs et les sauveteurs sont offerts à l'extérieur de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun que les moniteurs et sauveteurs qui donnent les cours de natation à Maniwaki suivent ces cours de perfectionnement;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le maire, Robert Coulombe et la greffière, Maryse St-Pierre, soient et sont autorisés à signer l'entente avec Sébastien Ledoux, concernant la formation des moniteurs et sauveteurs à la piscine.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-04-063 Pour autoriser la signature du contrat de service de Monsieur Roger Lacaille,

ASSEMBLÉE DU 2012-04-16

directeur de l'urbanisme, de l'habitation et de l'aménagement.

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur de l'urbanisme, de l'habitation et de l'aménagement est vacant suite au changement de poste de Madame Mélanie Auger;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a donc procédé à l'ouverture du poste de directeur de l'urbanisme, de l'habitation et de l'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE lors des entrevues, la Ville de Maniwaki a retenu la candidature de Monsieur Roger Lacaille;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Louis-André Hubert et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'embaucher Monsieur Roger Lacaille à titre de directeur de l'urbanisme, de l'habitation et de l'aménagement;

ET QUE

le maire Robert Coulombe et le directeur général Daniel Mayrand soient et sont autorisés à signer le contrat de service de Monsieur Roger Lacaille, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-04-064 Pour payer les comptes payables du mois de mars 2012.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de mars 2012 s'élève à 457 470,10 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 457 470,10 \$;

ASSEMBLÉE DU 2012-04-16

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2012-04-065 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h10.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^c Maryse St-Pierre, greffière